
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 424 DU 25 SEPTEMBRE 2019
portant nomination au Ministère du Tourisme, de la
Culture et des Arts.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2018-049 du 15 février 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports ;
sur proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,
le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 25 septembre 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts dans les fonctions ci-après :

- Directeur de Cabinet :
monsieur **Erick Folly TOTAH** ;
- Secrétaire général du Ministère :
monsieur **Aristide ADJIBODOU** ;
- Directeur de l'Administration et des Finances :
monsieur **Iréné GNIDETE**.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

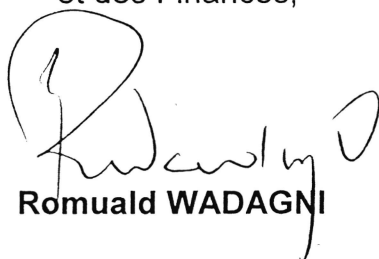
Fait à Cotonou, le 25 septembre 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Ministre du Tourisme, de
la Culture et des Arts,



Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MTCA 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ; INTERESSES 3 ;
JORB 1.